villa Papadopoli, le 25 août, les troupes autrichiennes ont occupé, ce jour-là, le fort San Secondo, ceux des chemins de fer avec le débarcadère, le fort San Giorgio in Alga et celui de San Angelo. Le 26 devait avoir lieu la remise de l'arsenal et de toute la flotte, ainsi que des forts de San Andrea et San Erasmo. Le 27, on devait procéder à l'occupation de la ville entière, des forts San Pietro avec Malamocco, des villes de Chioggia, Murano et Burano avec toutes les îles, ainsi que des forts de Brondolo et de Treporti. Le 28, enfin, on devait consigner aux troupes le Lido avec ses forts où devaient se réunir jusque-là toutes les personnes compromises et destinées à être exilées de Venise.

Voici le texte du traité de paix, conclu entre l'Autriche et la Sardaigne, signé à Milan le 9 août de l'année courante et dont les ratifications réciproques ont été échangées dans la même ville le 17 août :

Au Nom de la Très Sainte et indivisible Trinité.

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, de Bohême, de la Lombardie et de Venise, etc., etc., etc., etc.

Sa Majesté le Roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, etc., etc., ayant résolu de mettre fin aux valeurs de la guerre et de rétablir les anciennes relations d'amitié et de bonne intelligence, qui ont subsisté entre leurs Etats respectifs, ont résolu de procéder sans délai à la conclusion d'un Traité de paix définitif, et ont, en conséquence, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, etc., etc., le Sieur Charles-Louis, chevalier de Bruck, chevalier de l'ordre Impérial de Léopold, son ministre du commerce et des travaux publics;

Sa Majesté le Roi de Sardaigne, etc., etc., le Sieur Charles Berardo, comte de Pralormo, Grand-Croix de l'Ordre Royal de St-Maurice et Lazare et de celui Impérial de la Couronne de fer, son ministre d'Etat; — le Sieur Joseph, chevalier Dabormida, chevalier de l'ordre Royal de St-Maurice et Lazare, son général d'artillerie et son aide-de-camp; — le Sieur Charles, chevalier Bon-Compagni de Mombello, chevalier de l'ordre Royal de St-Maurice et Lazare, président de la cour d'appel; lesquels, après avoir reconnu leurs plenis-pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

Article 1er. Il y aura à l'avenir et pour toujours paix, amitié et bonne intelligence entre Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Sardaigne, leurs héritiers et successeurs, leurs Etats et sujets respectifs.

Art. II. Tous les traités et conventions conclus entre Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Sardaigne qui étaient en vigueur au 1er mars 1848, sont pleinement rappelés et confirmés ici autant qu'on n'y déroge pas par le présent traité.

Art. III. Les limites des Etats de Sa Majesté le Roi de Sardaigne du côté du Pô et du côté du Tessin seront telles qu'elles ont été fixées par les paragraphes 3, 4 et 5 de l'article LXXXV de l'acte final du Congrès de Vienne du 9 juin 1815, c'est-à-dire, telles qu'elles existaient avant le commencement de la guerre de 1848.

Art. IV. Sa Majesté le Roi de Sardaigne : tant pour elle que pour ses héritiers et successeurs renonce à tout titre comme à toute prétention quelconque sur les pays situés au delà des limites désignées aux susdits paragraphes de l'acte précité du 9 juin 1815. — Tout-fois le droit de réversibilité de la Sardaigne sur le duché de Plaisance est maintenu dans les termes des traités.

Art. V. Son Altesse Royale l'Archiduc, duc de Modène et Son Altesse Royale l'Infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, seront invités à accéder au présent traité.

Art. VI. Ce traité sera ratifié, et les ratifications de même que les actes d'accession et d'acceptation en seront échangées dans le terme de quatorze jours ou plutôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires l'ont signé et muni du cachet de leurs armes.

Fait à Milan, le 6 août 1849.

Bruck m. p. (L. S.) C. de Pralormo m. p. (L. S.)
G. Dabormida m. p. (L. S.)
Bon Compagni m. p. (L. S.)

ARTICLES SÉPARÉS ET ADDITIONNELS

AU TRAITÉ DE PAIX.

Article 1er. Sa Majesté le Roi de Sardaigne s'engage à payer à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche la somme de soixante quinze millions de francs à titre d'indemnité des frais de la guerre de toute nature et des dommages soufferts pendant la guerre par le gouvernement autrichien et par ses sujets, mille coups mortels non compris, sans aucune exception, ainsi que pour les reclamations qu'aurait été élevées pour la même cause par leurs Altesses Royales l'Archiduc, duc de Modène et l'Infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance.

Art. II. Le payement de la somme ci-sus-dite de soixante millions de francs stipulé par l'article précédent sera effectué de la manière suivante :

Quinze millions de francs seront payés en argent comptant moyennant un mandant payable à Porta à la fin du mois d'octobre prochain, sans intérêts, qui sera remis au plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur au moment de l'échange des ratifications du présent traité.

Le payement des soixante millions restants doit avoir lieu en dix versemens successifs à effectuer de deux en deux mois à raison de six millions chacun en argent comptant, le premier versement à terme qui sera en échéance à la fin de décembre prochain avec l'intérêt à cinq pour cent sur le montant du terme à payer. Pour chaque terme les intérêts seront calculés à dater du premier du mois qui suivra celui dans lequel les ratifications du présent traité seront échangées.

Pour la garantie de l'exactitude de ce payement, le gouvernement sarde remettra en dépôt à celui de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, au moment de l'échange des ratifications du présent traité, soixante inscriptions d'un million de francs chacune en capital, soit cinquante mille francs de rente, chacune sur la grand livre de la dette publique de la Sardaigne. Ces inscriptions seront restituées au gouvernement de Sa Majesté Sarde au fur et à mesure des versemens qui seront faits à Vienne en lettres de change sur Paris, comme il est stipulé ci-dessus.

Si le gouvernement sarde par quelque motif que ce soit, manquait de retirer ces inscriptions et de faire les versemens stipulés, il est entendu que, deux mois après l'échéance du terme non payé, le gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique serait autorisé par ce fait même à faire vendre cliquet pour la bourse de Paris du rente pour la somme exhue de six millions, soit trois cent mille francs de rente. Le déficit qui pourrait en résulter, comparativement à leur valeur nominale, serait à payer par lui dans le plus bref délai possible en lettres de change sur Paris, conjointement avec les intérêts échus, qui seraient calculés jusqu'au jour où ce paiement aura effectivement lieu.

Art. III. Sa Majesté l'Empereur d'Autriche s'engage de son côté à faire évacuer entièrement par les troupes autrichiennes dans le terme de huit jours après la ratification du présent traité, les Etats de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, soit en-deçà, soit au-delà des limites établies à l'article III, du traité de paix de ce jour.

Art. IV. Comme il existe depuis de longues années une contestation entre l'Autriche et la Sardaigne à l'égard de la ligne de demarcation près de la ville de Pavie, et comme que le lit du Tessin ne est indroit sera formée par le Thalweg du Canal dit Gravellone, et qu'on fera construire de commun accord et à frais communs sur ce même canal un pont sur lequel il ne sera pas perçu de peage.

Art. V. Les parties contractantes s'engagent à devenir dans un plus étendus aux relations commerciales entre les deux pays, s'engagent à négocier prochainement un traité de commerce et de navigation sur la base de la plus stricte réciprocité et par lequel leurs sujets respectifs seront placés sur le pied de la nation la plus favorisée.

A cette occasion on prendra également en considération la question des sujets mixtes, et on conviendra des principes qui devront régler leur traitement réciproque.

Dans le même but, et pour faciliter et de favoriser le commerce légitime aux frontières de leurs territoires, elles déclarent vouloir employer mutuellement tous les moyens en leur pouvoir pour y supprimer la contrebande.

Pour mieux atteindre ce but, elles remettent en vigueur la convention conclue entre l'Autriche et la Sardaigne le 4 décembre 1834 pour deux ans, à commencer du premier octobre prochain avec la condition énoncée à l'article 11 de la dite convention, c'est-à-dire, qu'elle sera considérée comme renouvelée de deux en deux mois, que l'une des deux parties ne déclare à l'autre, trois mois au moins avant l'expiration de la période de deux années, qu'elle devra cesser d'avoir son effet.

Les deux parties contractantes s'engagent à introduire mutuellement dans la dite convention toutes les améliorations que les circonstances rendront nécessaires pour atteindre le but qu'elles ont en vue.

Art. VI. Le gouvernement autrichien, en retour des avantages, qui ont été le sujet du présent traité, consent à ne pas exercer à son commerce, conform à la résiliation de cette conclue le 11 mars 1751 entre le gouvernement Sarde et celui de la Lombardie et déclare en conséquence, qu'elle n'aura plus aucune valeur à l'avenir. Il convient en outre de voquer, annuler et rendre nulle et sans effet la présente convention le décret de la Chambre aul que qui a imposé, à dater du 1er mai 1846, une surtaxe sur les vins du Piémont.

Art. VII. Les présents articles séparés et additionnels auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au traité principal de ce jour. Ils seront ratifiés et les ratifications en seront échangées en même temps.

En foi de quoi, les plénipotentiaires les ont signés et munis du cachet de leurs armes.

Fait à Milan, le 6 août 1849.

Bruck m. p. (L. S.) C. de Pralormo m. p. (L. S.)
G. Dabormida m. p. (L. S.)
Bon Compagni m. p. (L. S.)

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan, accompagné de son jeune fils, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, pour y assister à la prière de midi.

— Dans la matinée de mardi dernier, 4 septembre, M. le comte de Sturmer, internonce d'Autriche, s'est rendu au palais impérial de Beylerbey, et a été reçu en audience par le Sultan. S'est plus tard, le ministre des affaires étrangères, a assisté à cette audience.

Dans la soirée, M. le comte de Sturmer a dîné chez Réchid pacha, grand-vézir.

— Le même jour, le prince Radziwil, général-major de la suite de l'empereur de Russie, est venu officiellement de la S. M. présenter à Constantinople, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernière feuille. Quelques heures après, le prince Radziwil et M Titow, ministre plénipotentiaire de Russie, se sont rendus à Baltalimani et ont eu une conférence avec Fouad Effendi, ministre des affaires étrangères.

— Jeudi dernier, le prince Radziwil et M. Titow, accompagnés de l'aide-de-camp du prince et de M. Kirico remplissant par intérim les fonctions de premier drogman de Russie, se sont rendus à la place mortuaire de Beylerbey et ont été reçus en audience par le Sultan. Le prince Radziwil a remis à S. M. une lettre autographe de l'Empereur de Russie.

A la porte, ministre des affaires étrangères, Nourredjin bey, drogman du divan, et Kismil bey, interpréte des ambassadeurs, ont assisté à cette audience, qui a été très longue.

— M. le général de division Aupick, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république française près la S. Porte, se rendra à Pera, pendant le mois de Septembre, les 17 et 27, et recevra au palais de la légation les personnes qui auront à l'entretenir d'affaires.

— Mercredi dernier, Sabri pacha, venant de Kharpout, est arrivé à Constantinople sur le bateau à vapeur anglais de la compagnie péninsulaire et orientale le *Tagus*.

— Ahmed Effendi, drogman de l'arsenal, doit bientôt quitter Constantinople pour y remplacer, dans sa mission, Sami Effendi, décédé il y a quelques mois.

— M. Lauxerrois, deuxième drogman de la légation de la république française, ayant fait valoir ses droits à la retraite, se dispose à partir pour la France. Durant sa longue carrière, M. Lauxerrois a toujours fait preuve de zèle et d'intelligence, et en quittant Constantinople, où il a exercé pendant de longues années les fonctions de drogman, il y laissera les plus honorables souvenirs.

— Monseigneur Hassoun, archevêque des arméniens-catholiques, est parti mercredi dernier, à bord du bateau à vapeur autrichien le *Scammadre* pour se rendre à Civita-Vecchia, et de là à Gaëte, afin de complimenter Sa Sainteté sur le rétablissement de son autorité dans les Etats Romains.

— Par ordonnance impériale rendue ces jours derniers, une commission a été nommée pour procéder à l'instruction du procès d'Aposiol Nidir, accusé du crime d'assassinat sur la personne de M. Musuros, lorsque ce dernier était ministre plénipotentiaire ottoman à Athènes. La commission, qui sera présidée par le ministre de la police, se compose de Refik Bey, intendant du Grand Vizirat, de Ahmed Vémik Effendi, directeur du bureau de traduction de la Porte, et de M Civini, sous-directeur du bureau des passeports. La première séance de la commission aura lieu demain.

— On sait que le bateau à vapeur le *Minos* et le brick le *Nuser* arrivèrent à Constantinople, il y a quelques mois, porteurs de présens envoyés au Sultan par le pacha de la province de Tunis. Le *Minos* et le *Nuser* ont quitté notre port le 5 de ce mois pour retourner à Tunis.

— Ces jours derniers, il est arrivé de Syra à Constantinople deux bâtimens sardes chargés de réfugiés grecs sujets autrichiens nations. La Porte n'ayant pas cru devoir autoriser ces réfugiés à débarquer sur le sol ottoman, les deux bâtimens sont partis pour retourner à Syra.

— On nous écrit de Syra, 7 septembre, que Velenzas et une trentaine de ses parents exercent en ce moment la piraterie dans les îles Sporades, que le gouvernement grec prévient d'y envoyer une petite flotille composée de goélettes pour lui donner la chasse. Ces bandits ont saccagé le monastère de Skiathos.

On nous annonce en même temps que Moustafa pacha, gouverneur de l'île de Crète se serait déjà rendu à Constantinople, s'il n'en avait été empêché par une indisposition de son fils, Velyi pacha, qui doit le remplacer durant son absence.

— La représentation de samedi au Cirque d'Aga-Djemissi a été une des plus brillantes de cette saison; la salle était comble, et le spectacle plein de verve et d'entrain. Les Bouffons par une chevauchée des meilleurs écuyers et écuyères de la troupe, conduite par M. J. Guillaume fut même, et du plus bel effet.

— Jeudi dernier, vers 6 heures du soir, un commencement d'incendie a eu lieu à Scordia-Mah lessi, derrière le palais d'Angleterre, dans une maison appartenant au Sieur Dabormida. Comme dans cette partie il n'y a que des maisons en bois, il est probable que si, par les secours qui sont arrivés sur les lieux du sinistre, on ne s'était rendu promptement maître des flammes, on aurait eu à déplorer un grand désastre. Il n'y a pas de consumé qu'une partie de la maison où le feu avait pris.

(Correspondances particulières.)

SALONIQUE, 29 août. — Il n'est bruit depuis quelques jours que de pirates; des lettres de la Canée nous disent que deux bateaux piratés ayant à bord un cinquantaine d'individus armés fit naguère son apparition à l'île de Thassos; débarqua à l'improviste; blessa d'un coup de feu l'un des gardes de la douane; et de le donnier dans le but d'obtenir une grosse rançon; s'empara de marchandises chargées à bord de deux bateaux pour la valeur de 25,000 piastres; assailli et rançonna un navire marchand autrichien chargeant d'huile pour l'Europe et prit ensuite le large avec son butin. Le navire autrichien dont il est fait mention, aurait soutenu un combat avec les pirates, mais les hardis corsaires auraient enlevé le subrécargue avec une bonne somme d'argent monnayé qu'il avait encore à bord (17 m. piastres.) Ces détails sont tirés de ce qui se dit en ce moment, ce qui est positif pourtant, c'est que des bruits ont visité l'île de Thassos et y ont commis des actes de piraterie. Avis en a été donné aussitôt aux autorités compétentes, ottomanes et européennes qui ont pris sur le champ les mesures que les circonstances exigeaient. Sami Bekii pacha, gouverneur-général de Salonique, fit partir aussitôt le seul cutter de guerre que nous avons de station sur cette rade pour aller à la recherche des malfaiteurs. On dit qu'ordre est donné à ce cutter de l'aller d'informer le commandant de la station de Volo, afin d'agir de concert. Hier, on a fait courir le bruit que la barque pirate aurait fait une apparition dans les parages du Mont-Athos où elle aurait enlevé une somme d'argent à un caboteur ottomane chargé de l'acquisition de noisettes.

Depuis bien longtemps ces mers ci étaient exemptes de forbans; aussi cette fâcheuse nouvelle, a-t-elle produit une bien vive et pénible sensation! Des navires de commerce qui étaient de retraite à Salonique, étaient mouillés dans la rade prêts à mettre à la voile, en voyage avant que la mer soit purgée de ces malfaiteurs. Espérons que bientôt nous verrons arriver un renfort de navires de guerre ottomans, et des armemens européens dans le but.

Le gouverneur de Salonique souffre depuis plusieurs semaines d'une tumeur à l'épaule, mais cela ne l'empêche pas de vaquer avec son activité ordinaire aux affaires courantes qui sont constamment expédiées avec la plus grande célérité, pour que tous les intérêts soit ni sauvegardés.

Les nouvelles les plus récentes de Monastir sont du 23 août : la chaleur fesait monter le thermomètre à 25 degrés R. L'épizotie continuait à sévir sur les troupeaux; les bêtes des malades se manifestent parmi les enfans au bas-âge, mais il n'y avait, heureusement, pas de mortalité; le recrutement devait commencer sous peu et dans ce but l'on y avait fait de Constantinople une douzaine de nouveaux médecins et autant de religieux turcs pour être répartis dans les différens pays où la levée aura lieu; quelques détachemens de troupe seront mis en marche pour appuyer le recrutement qui devra s'opérer dans des endroits qui étaient exempts jusqu'ici de fournir leur contingent à l'armée; Ismail pacha, président du conseil et général en chef temporaire du corps d'armée de Roumélie vaquait avec son activité ordinaire aux affaires de son ressort, malgré une courte maladie qui l'avait atteint et de laquelle il s'en est bientôt débarrassé.

Nous devons à l'obligeance d'une personne bien informée les détails suivans, consignés dans une lettre datée de La Cavale le 26 août courant, détails qui intéressent vivement les navigateurs, les commerçans et le public en général :

« Les pirates, après avoir assailli et dépouillé le navire autrichien qui était à Thassos et d'autres navigateurs, sont allés à Orphano, tout près de Tchiel-Agzy échelle de Serrès, où envahit la *Tousla* (Saline) d'où ils ont enlevé 6,000 piastres environ en tuant l'une des deux gardes qui s'y trouvaient. Ils ont ensuite débarqué à Tchiel-Agzy où il y a un corps de garde de 45 albanais, et l'on écrit que, hier au soir encore, les forbans se battaient contre le corps-de-garde qui leur opposait de la résistance. Plusieurs albanais partirent aussitôt de La Cavale pour aller et offrir du secours à leurs concitoyens surpris par la bande pirate. Le navire ennemi, qui fut assailli à l'île de Thassos, arriva hier à La Cavale pour demander des secours d'armes, en ajoutant, qu'outre les 50 individus qui étaient allés à Orphano (sous le commandement de Velenzas) il y avait encore une dizaine encore à Thassos; par conséquent, cette bande se composait de 150 individus armés. Après avoir fait son butin à bord du navire autrichien, le chef des pirates aurait dit au capitaine autrichien : « Tu n'a plus rien à craindre maintenant de moi, je tiens donne ma parole; mais sache qu'il y a 200 autres pirates, et si tu m'as pour d'argent à leur donner, ils seront capables de te casser les os. » Le chef de bande aurait dit la même chose à un négociant hydriote chargé d'huile qui chargeait d'huile à Thassos le même navire. »

On mande aussi de La Cavale qu'un *Khandjy* aurait été vendredi dernier dans son *Khan*, grande écurie, tout près de cette ville; et que de là jusqu'à Tchidjé, toute la route est infestée de brigands.

On n'était pas sans crainte de voir débarquer à La Cavale la bande-pirate forte de 150 hommes qui occupait l'île de Thassos; les quelques pièces de canon qui dominent le port de Cavale ne feraient pas peur, peut-être, aux bardis corsaires.

DAMAS, 22 août. — Le prix des grains est en hausse depuis le 15 de ce mois. Le blé qui ne valait que p. 3 le *med*, en vaut aujourd'hui de 4 72 à 5. L'orge de 50 ou 60 paras est monté jusqu'à 3 piastres. Dans une lettre 10 juillet, je vous promis un petit état comparatif de nos mesures de Damas avec l'ectolitre de France. Je me hâte aujourd'hui de m'acquitter de ma promesse, et d'après le tableau ci-dessous l'ecto litre équivaudrait à près de quatre *meds*.

ECTOLITRE	KILO DE CONSTANTINOPLE	ARDEB.	MED DE DAMAS.
100	279 18,25	36	396
25	— —	9	09

Il serait facile de conclure de là que l'ectolitre de blé vaudrait de 18 à 20 piastres et l'orge 8 piastres.

Depuis une semaine environ le ty, hus a fait plusieurs victimes à l'hôpital militaire. Emin pacha, commandant général de notre armée, a rigoureusement défendu les fruits aux troupes qui se trouvent en ce moment-ci à Damas. Plusieurs bataillons en sont partis hier pour Dôir el Boukhari.

Le bruit circule en ville qu'une petite caravane de pélerins venant de la Mecque vaine par Aïep, a été complètement dévalisée par les Arabes, entre cette dernière ville et Homs.

On dit aussi que Osman pacha, gouverneur général de Damas, a décidément désigné pour Colmacam, pendant son pélerinage à la Mecque, Ali Jawil bey, ancien kéhaya de feu Ali pacha.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 24 août.)

Les journaux de Paris contiennent ce qui suit :

« Dans une note partie hier pour Gaëte, le ministère français déclare au pape que le général Oudinot a outrepassé ses instructions en remettant les pleins pouvoirs dont il était investi à la commission romaine, et surtout en ayant l'air de légaliser par son silence tout ce que cette commission a fait depuis le jour de son installation. Le gouvernement français, ajoute la note, croit devoir avertir S. S. qu'à partir de ce moment la France n'est représentée à Rome ne réservoirs la haute main dans tous les actes du gouvernement; que dans le cas où le pape, ses conseils ou quelques-unes des personnes intervenantes voudraient s'opposer à cette décision, les représentans de la France ont l'ordre de ne tenir aucun compte de leurs protestations et d'appeler au besoin l'armée d'occupation à faire respecter les justes droits du gouvernement français. »

Parmi les membres du congrès de la paix qui vient de se réunir en ce moment à Paris, on en compte plusieurs qui ont fait de très longs voyages pour y assister. Par exemple, M. Dartée, membre de la chambre des représentans des Etats-Unis, a fait 2000 milles avant de s'embarquer à New-York pour la France. Parmi les Anglais qui font partie du congrès, on cite MM. Cobden, Hindley, Ewart Tompson, Wyld, Smyth-Heyworth, C. Villiers, Gibson et John Brotherthon.

ANGLETERRE.

(Londres, 22 août.)

Depuis la récente visite de la reine en Irlande, on s'occupe à Dublin du projet d'y ériger une statue à S. M., en commémoration de cet événement. Dans ce but, des lettres ont été adressées à plusieurs membres de la noblesse irlandaise et d'autres personnes de distinction, pour les inviter à concourir à la réalisation de ce projet.

En quittant l'Irlande, la reine Victoria a fait adresser, par l'intermédiaire de lord Grey, secrétaire d'état pour le département de l'intérieur, une lettre au vice-roi d'Irlande, pour le remercier des marques d'amour et de loyauté données par toutes les classes de la population irlandaise à sa personne, ainsi qu'au prince Albert et aux autres membres de sa famille, durant leur séjour parmi eux. S. M. y exprime en même temps l'espoir de voir les liens qui l'attachent à ses sujets irlandais se resserrer de plus en plus.

Les habitans du Westminster se sont réunis dans Hanover-Square-rooms pour exprimer leurs sympathies en faveur des Hongrois. M. Charles Lushington a été appelé au fauteuil.

Le Président a dit : C'est un des privilèges du peuple anglais de pouvoir proclamer librement et ouvertement, sur toutes les questions, ses opinions franches et viriles, sans craintes d'une loi fausse ou des menaces inquisitoriales de la tyrannie, qui peut se défendre d'admiration et de sympathie pour cette brave nation hongroise, qui lutte si noblement pour la plus sainte des causes? Toutefois, je ne pouvons pas nous aussi loin qu'on l'a fait dans plusieurs *meetings* favorables à la cause hongroise : on est allé jusqu'à proposer au gouvernement de faire la guerre pour la Hongrie. Il y a d'autres moyens que la guerre, et nous qui précisément envoyons tout de représentans au Congrès de la paix, nous ne devons pas accuser des provocations à la guerre. La guerre coûte trop cher aux nations, et le peuple anglais n'a pas oublié que depuis 1688 jusqu'en 1815, il a dépensé pour des capitaines de guerre 1 milliard 100 millions de livres sterling!

Lord Nugent, membre du Parlement : Voici la résolution que je suis chargé de vous proposer : « L'Assemblée voit avec un vif intérêt la marche de la lutte actuelle des Hongrois pour le droit de se gouverner eux-mêmes, droit qu'ils ont longtemps exercé avec succès et qu'ils ont leur est dévolu par leur Constitution nationale, et dont ils ont prouvé qu'ils étaient bien dignes de jouir par la possession des vertus morales, sociales et politiques dans lesquelles ils ne sont déposés par aucun autre pays de l'Europe continentale. » La guerre de Hongrie, vous le savez, fut à la violation de traités cinq fois renouvelés solennellement. La maison de Hapsbourg a violé ces traités.

L'empereur actuel d'Autriche n'a réellement ni de par la loi, ni de par l'équité, le droit d'agir comme roi de Hongrie, car il a violé dans les parties en vertu desquels sa maison pouvait réclamer quelque chose en Hongrie; il a qui comme l'eût fait notre Reine si elle avait proclamé l'abolition de la loi salique en Hanovre; si elle s'était proclamée Reine de Hanovre et si elle y avait envoyé ses troupes pour y établir. La guerre est faite en Hongrie par les Autrichiens avec une barbarie sans exemple. Les prisonniers sont massacrés de sang-froid, et les femmes fouettées en pleine rue. Ce n'est pas tout : Haynau, ce monstre sans pitié, ce bourreau, publie une proclamation qui frappe de mort toute résistance à ses brutaux soldats! Ainsi le pérc qui défend sa fille éplorée contre le Croate, est sur-le-champ mis à mort avec celle dont il a protégé l'honneur.

Les Hongrois répondent à ces par des représailles? Non. Ils se contentent d'imposer à leurs prisonniers l'obligation de ne pas servir plus de six mois contre eux; et Dieu fasse qu'avant six mois, sur leur territoire ou dans la capitale autrichienne de Vienne, les Hongrois, vainqueurs, dictent eux-mêmes les conditions de paix. Mais le bonheur dans la nation hongroise est une brave nation sans peur et sans reproche! Si vous voulez cette victoire, encouragez lord Palmerston, soutenez-le, et permettez-lui d'adopter un ton autre que celui consellé par l'archevêque de Paris à M. de Torquemadre.

A l'égard de Venise, il l'engage à parler haut. Moi je ne crois pas qu'il convienne à une nation de parler haut et fort; à moins qu'elle ne soit disposée à agir. En attendant que cela soit, Messieurs, l'armée hongroise vole de victoire en victoire, au nord, au sud, à l'ouest, à une distance très rapprochée de Vienne Gloire à Kossuth! gloire au brave général Georgey! à l'heroique Dembinski! et aux invincibles Hongrois! Cette cause de Hongrie est celle de toute l'Europe.

M. Wyld : Oui, la cause des Hongrois est la cause de la liberté de tous les peuples. Et quand le Czar veut opprimer les peuples, c'est à l'Angleterre et à l'Amérique à relever le gant et à défendre la civilisation européenne. Tout l'argent dépensé pour la guerre, depuis deux cents ans seraient, 7a été pour le soutien des tyrans et des despotes.

L'Angleterre est-elle donc assez pauvre ou assez mesquine pour regretter l'argent qu'elle consacrerait aujourd'hui à la défense de la civilisation et de la liberté? Quand les Hongrois vaincus viennent de guerre qui flottent ensuite sur les mers, pourquoi ne les envoyez-vous pas dans les mers où sont les escadres russes, et ne dites-vous pas à la Russie de rappeler ses troupes de la Hongrie? Si elle ne les rappelait pas, les bordes de vos puissans navires feraient leur devoir!

M. Rolaro Astor : Désormais le nom de Kossuth est immortel, et l'histoire de la liberté finira par le compter à côté de Kosciusko et de Washington! En vain l'Autriche et la Russie combinent leurs efforts et lancent leurs armées contre un peuple qui veut être libre et qui le sera.

Le Révérend M. Richmond, membre de l'Eglise épiscopale, récemment arrivé d'Amérique : Messieurs, ne me regardez pas comme un étranger. Hier, à Greenwich, j'ai baisé la terre, et quand on m'a demandé ce que je faisais, j'ai dit : J'embrasse ma mère! Né en Amérique, je sais que j'ai du sang anglais, irlandais, écossais, Anglais, Américains, nous sommes frères; les millions d'hommes que renferment les deux pays devraient s'entendre et s'unir pour venir en aide à la Hongrie contre les hordes du Nord, qui se sont ruées sur elle pour l'asservir.

Lord Dudley Stuart : J'ai une résolution à vous proposer; elle est ainsi conçue : L'Assemblée voit avec une profonde horreur les efforts combinés des monarques autrichien et russe pour étouffer la liberté d'une brave nation et la noyer dans le sang de ses habitans. L'infamie de l'invasion n'est rien à côté des cruautés des envahisseurs. Je propose d'envoyer à la nation hongroise une Adresse des habitans de Westminster rédigée dans ce sens : On y dira au peuple hon-